

RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL LINKY

HÔTEL DE VILLE – 3 AVRIL 2019

Ont participé à la réunion : Daniel EDELY - André LILLAZ - Pierre NAUDIN - Denis NEIME, conseiller municipal – Lionel REYNAUD - Michel SEVENIER, 1^e adjoint au maire - Lokman UNLU, conseiller municipal – Christian DUMAS, directeur de cabinet maire

Mot d'accueil de **Michel SEVENIER** qui invite les participants à faire part de leurs observations sur le compte-rendu de la réunion du 27 novembre

André LILLAZ, le compte-rendu ne fait pas état ...

- du montage financier de l'opération, avantageux pour ENEDIS, mais coûteux pour les consommateurs, avec un emprunt contracté par ENEDIS à 0,77%, alors que le taux facturé aux clients sera quant à lui en 2021 de 4,6%
- de la responsabilité des communes en leur qualité de propriétaires des compteurs

Denis NEIME, le compte-rendu ne mentionne pas l'aspect consommation des nouveaux compteurs, ils consomment davantage et 24h/24

André LILLAZ, en terme de santé publique il eût fallu souligner que le compteur linky n'émet certes pas d'ondes, mais ce sont les courants porteurs en ligne qui génèrent des rayonnements dangereux

Michel SEVENIER, précise que les écoles publiques d'Annonay ne sont pas équipées en WIFI

Lionel REYNAUD, la question majeure ce sont les effets à long terme des rayonnements pour lesquels nous ne disposons d'aucun recul

Michel SEVENIER, chacun sur ces questions doit assumer la part de responsabilité qui lui revient

Denis NEIME, l'antenne implantée sur la terrasse de la mairie, et la question des personnes électro-sensibles

Daniel EDELY, nous manquons cruellement de connaissances et de recul sur les effets des courants porteurs en ligne, et des ondes en général

André LILLAZ, à ses yeux une catastrophe sanitaire annoncée

Michel SEVENIER, la communauté médicales et scientifique est partagée d'où la difficulté pour le grand public de se faire une idée

Lionel REYNAUD, et d'où l'intérêt du principe de précaution

Michel SEVENIER, le principe de précaution, il a dans certaines situations toute sa légitimité, il peut néanmoins être manipulé aisément, ainsi convient-il, comme cela a été fait avec ENEDIS lors du 1^e groupe de travail, de rassembler sur l'aspect santé publique le maximum de données fiables pour les restituer le plus objectivement possible

Denis NEIME, s'agissant des incendies, le responsable ENEDIS avait incriminé les défauts de serrage des câbles, ce sont les entreprises sous-traitantes qui sont défaillantes

Lokman UNLU, ce sont bien les serrages de câbles qui génèrent bon nombre d'accidents domestiques

Denis NEIME, avec des sous-traitants pas assez formés

Lionel REYNAUD, veut insister sur les problèmes d'ordre écologique

André LILLAZ, un compteur linky serait la source d'une tonne de déchets induits entre la fabrication et la pose

Denis NEIME, le remplacement systématique des compteurs y compris ceux qui fonctionnent est une aberration

André LILLAZ, le libre choix d'accepter ou non la pose d'un compteur devrait être offerte aux citoyens, ENEDIS se devant de respecter ce choix

Michel SEVENIER, si ce libre choix est légal, chacun pourra juger de façon citoyenne de l'opportunité ou non d'être doté d'un compteur linky

Daniel EDELY, en 2017 le conseil municipal de Villevoacance avait pris une première délibération, non validée par le contrôle de légalité, un seconde en septembre 2018 subordonnant toute pose à l'accord préalable des propriétaires n'a pas suscité de réaction de la préfecture

Lionel REYNAUD, ce qui est important c'est d'informer les gens

Michel SEVENIER, c'est bien la finalité des travaux du groupe de travail, faire en sorte que les citoyens disposent d'éléments d'information pour se faire une idée

Denis NEIME, pose toutefois la question des copropriétés

Michel SEVENIER, des courriers de syndics sont parvenus en mairie rapportant l'opposition de certains propriétaires

André LILLAZ, le refus d'un compteur est un droit

Denis NEIME, des compteurs sont posés à l'insu des propriétaires

Lionel REYNAUD, ENEDIS pratique la désinformation pour laisser croire que c'est obligatoire

Pierre NAUDIN, des relevés peuvent être faits directement sans passer par les propriétaires

Denis NEIME, les compteurs linky sont une source d'économie pour ENEDIS qui supprime les relèves physiques de compteurs

Michel SEVENIER, les questions de santé et d'environnement autour des compteurs linky sont importantes, il serait bon de produire un argumentaire synthétique pointant les principaux problèmes soulevés en faisant état de la source des études citées

André LILLAZ, un tel document a été remis aux maires de l'Agglo

Lionel REYNAUD, il conviendrait de donner à tous le mode opératoire pour refuser un compteur

Michel SEVENIER, ce serait aller trop loin dans la démarche, le groupe de travail a vocation à permettre aux gens de se faire une idée sur le sujet, et d'aller s'ils le souhaitent plus loin dans leur quête d'informations

Denis NEIME, le magazine municipal serait entre autres le bon outil pour communiquer car il touche les personnes âgées

Daniel EDELY, les problèmes soulevés par les compteurs linky ont-ils donné lieu à des jurisprudences ?

André LILLAZ, un jugement rendu par le tribunal administratif de Toulouse saisi par le Préfet de Haute-Garonne pourrait faire jurisprudence, il a validé un arrêté pris en mai 2019 par le maire de Blagnac réglementant la pose des compteurs linky

Michel SEVENIER, propose que soit produit et transmis une note de synthèse rapportant les craintes suscitées par les compteurs linky, cela afin de réaliser, en y intégrant les arguments développés par ENEDIS lors de la 1^e réunion, un document le plus informatif et objectif possible.

